IB/

MINISTÈRE D'ÉTAT

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION

DE L'ARCHITECTURE

MONUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ

# LE MINISTRE D'ÉTAT, chargé des AFFAIRES CULTURELLES

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments historiques en date du 24 Mars 1961;

Wu la délibération du Conseil Municipal de MESNIL JOURDAIN (Eure) en date du 13 Mai 1961 portant adhésion au classement,

### ARRÊTE:

#### ARTICLE PREMIER

Est classé e parmi les monuments historiques 1 église
de MESNIL-JOURDAIN (Eure) figurant au cadastre sous le nº 38 de
la Section A.C. lieudit "Le Village" d'une contenance de 4 a 42 ca
et appartenant à la commune de MESNIL-JOURDAIN.

J. A. 031710. [24365]

Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

#### ART. 3

II sera notifié au Préfe	et du dépar	tement, au	Maire de I	a commune
de MESNII-JOURDAIN,				
				qu
seront responsables, chac	un en ce qu	i le concern	e, de son e	xécution.
		A 1		
	Paris, le	14 JL	UN 1961	196
•	Pour le Mi	nistre et par	délégation	
:	Le Di	reciour du Ca	binot	

G. Wulin

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Département : EURE LOUVIERS PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL 27405 LOUVIERS CEDEX Commune: tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40 LE MESNIL-JOURDAIN cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr Section: AC Feuille: 000 AC 01 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 25/08/2014 cadastre.gouv.fr (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC49 @2012 Ministère de l'Économie et des

